

Des experts aux idées fracassantes

## Economistes en guerre contre les chômeurs

Il y a douze ans, M. Jacques Chirac fit de la lutte contre la "fracture sociale" l'objectif de sa présidence. Il devait être atteint grâce à la baisse du chômage et à l'augmentation des salaires ("*La feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi*"). Alors que s'ouvre une nouvelle campagne présidentielle, le niveau de vie des catégories populaires continue à se dégrader, en particulier à cause du coût du logement. Et quand le chômage recule, cela tient pour beaucoup à l'importance des classes d'âge qui partent à la retraite, à la généralisation des stages et contrats sous-payés, enfin à la rigueur punitive de l'indemnisation des chômeurs.

La pression ne cesse de s'accroître sur les chômeurs et les "bénéficiaires" d'allocations sociales durablement écartés de l'emploi. Elle s'étend à l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et s'exerce à tous les niveaux : discours politiques, prises de position des essayistes et des commentateurs, gros titres de la presse, rapports officiels. Sans oublier l'essentiel : les politiques de l'emploi mises en œuvre, qui réservent un traitement particulier aux privés d'emploi.

Ce mouvement est général et coordonné. Dans ses *Perspectives de l'emploi 2006*, l'OCDE avance sans fard les grandes lignes stratégiques qui forment selon elle l'"économie politique des réformes" entreprises depuis 1994<sup>1</sup>, dont la partie la plus copieuse concerne les "stratégies d'activation des chômeurs". L'organisation qui siège au château de la Muette (le bien mal nommé) voudrait "s'intéresser davantage à l'ensemble des aspects de la protection sociale". Elle poursuit donc sans relâche son travail d'acclimatation de la doctrine du *workfare* (rendre le travail "payant") à l'ensemble des pays membres. Lesquels sont invités, sous couvert de "faciliter le passage de l'assistanat à l'activité professionnelle", à démêler l'écheveau des institutions protectrices du salariat, à commencer par les systèmes d'allocations-chômage. Le cœur de la doctrine est plus que jamais réaffirmé :

*"Puisque beaucoup de personnes inactives en âge de travailler bénéficient d'allocations, il importe que celles-ci ne constituent pas des obstacles à l'emploi."*<sup>2</sup>

Rien que dans le cas de la France, l'inventaire des "réformes" entreprises depuis une dizaine d'années sous la bannière du *workfare* suffirait à donner le tournis. Au nom de l'"encouragement au

<sup>1</sup> Sur le rapport de l'OCDE de 1994, lire Serge Halimi, "*Les chantiers de la démolition sociale*", *Le Monde diplomatique*, juillet 1994

<sup>2</sup> Toutes les citations qui se rapportent à l'OCDE sont extraites d'OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2006). Stimuler l'emploi et les revenus*, Paris, 2006.

travail", les politiques de l'emploi et, plus largement, les politiques fiscales et sociales ont été réorientées de façon à alterner le bâton et la carotte en direction des chômeurs.

Le mécanisme d'intéressement à la reprise d'emploi pour les bénéficiaires du *revenu minimum d'insertion (RMI)* a plusieurs fois été réformé, les dispositifs d'aide au logement ont été reprofilés, les seuils et la durée d'exonération de la taxe d'habitation ont été revus, la prime pour l'emploi, créée en 2001, a été renforcée par les gouvernements successifs, le *revenu minimum d'activité (RMA)* a fait son apparition en 2004, et le RMI, qui n'a plus été revalorisé depuis bien longtemps, a perdu 25 % de sa valeur par rapport au smic depuis 1990...

Dans le même mouvement, les droits aux allocations-chômage ont été revus à la baisse, en 2004 et en 2006, en allongeant, d'une part, la durée minimale d'activité nécessaire à l'ouverture des droits, et en diminuant, de l'autre, la durée d'indemnisation. A l'autre bout de la chaîne, la durée de l'*allocation spécifique de solidarité (ASS)*, qui "recueillait" les recalculés<sup>3</sup> de l'assurance-chômage et les chômeurs en fin de droit, a été considérablement réduite.

Parallèlement, les contrôles et les sanctions à l'égard des "faux chômeurs" se sont précisés. Depuis 2001, dans le cadre du *projet d'action personnalisé (PAP)*, l'Assedic peut saisir le directeur départemental du travail "lorsqu'elle estime qu'il existe un doute sur le respect de la condition de recherche d'emploi ou sur la volonté de l'allocataire de suivre une formation prévue par le PAP". Et si, comme il est possible, le "doute" ne bénéficie pas à l'accusé, le directeur départemental du travail peut alors suspendre l'allocation quand l'intéressé "ne fournit pas les pièces justifiant du caractère réel et sérieux de sa recherche d'emploi"<sup>4</sup>.

## Haro sur la gratuité des transports !

En pratique, la suspension pure et simple de l'indemnisation, jugée trop cassante, était peu appliquée. Pour rendre opérationnel le système de sanction, la circulaire du 5 septembre 2005<sup>5</sup> a mis en place un système de réduction graduée du montant des allocations dont le taux augmente (de 20 % à 50 %, puis 100 %) chaque fois que les chômeurs refusent les offres qui leur sont faites, à condition toutefois "que celles-ci soient compatibles avec leur spécialité ou leur formation et avec leurs possibilités de mobilité, et rémunérées à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et dans la région". Sans précision de durée hebdomadaire de travail.

L'ensemble de nos institutions économiques et sociales sont passées au tamis de l'incitation à la reprise d'emploi. Emportés par leur élan, d'aucuns n'hésitent pas, hors d'haleine, à s'interroger sur le rôle désincitatif des tickets de cantine ou des tarifs réduits proposés par les bibliothèques municipales. Car l'heure est grave, et il serait temps de créer le "sursaut". Ainsi, le très officiel rapport Camdessus, commandé par M. Nicolas Sarkozy, à l'époque où il était ministre de l'économie et des finances, propose "une action de sensibilisation et d'information auprès des collectivités locales pour que celles-ci modifient les mécanismes actuels d'allègement des tarifs locaux (cantines, bibliothèques...)" (...). En

<sup>3</sup> On appelle "recalculés" les chômeurs dont les allocations ont baissé, à la suite de l'accord signé, le 20 décembre 2002, par les organisations patronales et trois syndicats (CFDT, CFTC, CGC). Pour la première fois, des mesures s'appliquaient rétroactivement. Après plusieurs mois de luttes, les recalculés ont été rétablis dans leurs droits.

<sup>4</sup> Articles 9 et 10 de la convention Etat-Unedic-Anpe, relative à la mise en œuvre du plan d'aide au retour à l'emploi, du 23 avril 2001.

<sup>5</sup> **Circulaire** de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle n° 2005-33 du 5 septembre 2005, relative à la réforme du suivi de la recherche d'emploi.

effet, en discriminant entre les inactifs ou chômeurs et les actifs faiblement rémunérés, les collectivités locales ont tendance à réduire les gains financiers à la reprise d'un emploi et à accentuer les situations de "trappe à inactivité" que l'on cherche à réduire au niveau national<sup>6</sup>.

Le rapporteur général du Centre d'étude des revenus et de la cohésion sociale (CERC) s'est, lui aussi, mis en chasse des dernières "niches à chômeurs" :

"Il reste encore un certain nombre d'autres trappes à inactivité moins connues car elles relèvent souvent de la responsabilité des collectivités locales. C'est par exemple la gratuité des transports accordée par certaines communes aux RMistes ou aux chômeurs. Certaines villes — je pense en particulier à Rennes — se sont attaquées au problème."<sup>7</sup>

Il ne reste plus qu'à examiner les effets désincitatifs des gains faramineux glanés aux jeux de grattage par ceux (les chômeurs) qui ont le temps de s'y adonner...

Ce qui s'est fait en France s'inspire d'une philosophie d'ensemble que John Kenneth Galbraith avait raillée ainsi :

"Les aides publiques (...) opèrent un transfert de revenus des actifs vers les oisifs et autres bons à rien, et, de ce fait, découragent les efforts de ces actifs et encouragent le désœuvrement des paresseux. (...) Donc, en prenant l'argent des pauvres et en le donnant aux riches, nous stimulons l'effort et, partant, l'économie."<sup>8</sup>

La stratégie européenne de l'emploi (SEE), mise en place en 1997, et réactualisée en 2003 et 2005, pour qu'elle cadre mieux avec les objectifs du sommet de Lisbonne (2000), reprend à travers ses lignes directrices l'essentiel de ce message du workfare : il faut

"adapter en permanence les incitations et les effets dissuasifs découlant des systèmes de prélèvements et de prestations, y compris la gestion et la conditionnalité des prestations et la réduction sensible des taux d'imposition marginaux effectifs élevés, notamment pour les personnes à faible revenu, tout en garantissant des niveaux de protection sociale appropriés"<sup>9</sup>.

Les membres de l'Union européenne sont invités à faire connaître en retour leurs plans d'action nationaux pour l'emploi, en phase avec ces lignes directrices. Après quoi le Conseil de l'Union européenne renvoie ses recommandations.

A en croire le ton courroucé du Conseil, qui juge utile d'

---

<sup>6</sup> "Le sursaut. Vers une nouvelle croissance pour la France", sous la présidence de Michel Camdessus, La documentation française, Paris, 2004. Lire aussi l'analyse de ce rapport dans *Le Monde diplomatique*, janvier 2005.

<sup>7</sup> Michel Dollé, "Il reste encore des trappes à inactivité", *Les Echos*, Paris, 17 janvier 2002.

<sup>8</sup> John Kenneth Galbraith, "L'art d'ignorer les pauvres", *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.

<sup>9</sup> Ligne directrice 19, décision du Conseil du 12 juillet 2005, *Journal officiel de l'Union européenne* (2005/600/CE), Luxembourg, 6 août 2005.

"adresser des recommandations plus fortes aux Etats membres", le compte n'y est pas encore. Il convient "d'inciter davantage de personnes à entrer et rester sur le marché du travail et de faire du travail une véritable option pour tous".<sup>10</sup>

Le travail "en option", c'est assurément l'avenir.

Si la SEE déplore le retard pris par rapport à l'agenda de Lisbonne, lequel prévoyait une marche forcée vers le plein-emploi à l'horizon 2010, l'OCDE est moins pessimiste. L'organisation des Etats les plus "développés" de la planète surveille de près la prise en considération par les pays membres des conseils qu'elle leur dispense en matière de politique de l'emploi. Soulignant qu'on peut maximiser les avantages des "politiques actives du marché du travail" en les intégrant à "une stratégie complète d'activation des chômeurs", l'organisation se réjouit qu'

"un nombre croissant de pays de l'OCDE se [soient] beaucoup rapprochés d'un système de ce type".

Pour s'en tenir aux réformes structurelles qui ont été entreprises en matière d'indemnisation du chômage depuis 1994, l'OCDE publie un tableau synthétique des actions qui vont dans la bonne direction. Si les pays membres ont pris des mesures un peu dépareillées concernant le montant des allocations-chômage, le mouvement est nettement plus convergent en ce qui concerne la réduction des durées de versement. Une dizaine de pays, parmi lesquels l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark ou les Pays-Bas, ont entrepris des "réformes allant dans le sens de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi". S'agissant du "durcissement des conditions de disponibilité pour un emploi", des mesures prises pour "limiter la possibilité offerte aux chômeurs de refuser une offre d'emploi, en raison d'une incompatibilité professionnelle avec l'activité, la rémunération et/ou le lieu de travail antérieurs", c'est mieux encore. Ici, parmi les trente pays que compte l'organisation, vingt se sont montrés bons élèves. Les autres ont pu se rattraper en durcissant les critères d'admissibilité au système d'indemnisation, en subordonnant certaines prestations à une "formation", ou en instaurant des délais de carence.

Au total, dix-sept pays peuvent afficher de moindres "désincitations au travail". Toutefois, quatre pays se seraient distingués pour avoir mis en place ou renforcé leur assurance-chômage : l'Italie, la Grèce, la Turquie et la Corée.

Les recommandations de l'OCDE en matière d'indemnisation du chômage constituent un des piliers des politiques de *workfare*, dont l'organisation a énoncé le postulat, lequel n'a pas varié depuis dix ans :

"Les recommandations de la stratégie de 1994 pour l'emploi partaient du principe que l'octroi d'allocations de chômage élevées, pendant une période longue, risquait de perturber le fonctionnement du marché du travail."

Dans la doctrine économique dominante, le marché du travail, censé conduire spontanément au plein-emploi, ne doit donc pas être "perturbé".

---

<sup>10</sup> Recommandations du Conseil concernant la mise en œuvre des politiques de l'emploi des Etats membres, 14 octobre 2004, Journal officiel de l'Union européenne (2004/741/CE), Luxembourg, 29 octobre 2004.

## Les délices de l'oisiveté

Or, au chapitre des perturbations, "les allocations-chômage peuvent aggraver le chômage de deux façons". La première renvoie à l'indolence et à la coquetterie des chômeurs :

*"En rendant les chômeurs moins empressés à chercher un emploi et à accepter ce qui se présente, l'indemnisation peut allonger la durée du chômage ou même amener certains allocataires à se retirer purement et simplement de la vie active."*

La seconde raison est que l'indemnisation a tendance à enchérir le prix du travail. Non pas à cause du montant trop élevé des cotisations à l'assurance-chômage, mais du fait que les employeurs doivent payer davantage pour arracher les salariés aux délices de l'oisiveté, lorsque celle-ci se double d'un revenu de remplacement :

*"En abaissant le coût d'opportunité de l'inactivité, [les indemnités-chômage] sont susceptibles d'accentuer les revendications salariales des travailleurs et, en définitive, de diminuer la demande de main-d'œuvre [des entreprises]."*

L'"armée de réserve du capital" (les chômeurs), qui était censée, selon Marx, faire pression à la baisse sur les salaires, se mettrait donc à fonctionner en sens inverse. Elle deviendrait la cause même de son propre chômage, en faisant monter les salaires ! En réalité, c'est exactement l'inverse qui s'est produit : le coût relatif du travail n'a cessé de baisser depuis vingt-cinq ans (la part des salaires dans la valeur ajoutée a régressé de plus de quatre points en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE), sous la pression du chômage justement... Peu importe : à ceux qui pensaient, un peu naïvement, que le système d'assurance-chômage était là pour secourir les chômeurs, l'OCDE entend expliquer que c'est au contraire les allocations-chômage qui créent le chômage !

La théorie du *workfare* se dissout dès qu'on la trempe plus de cinq secondes dans la réalité : l'OCDE elle-même n'est pas avare en effet de graphiques montrant que le "taux marginal d'imposition" d'un allocataire du chômage, au moment où il retrouve un emploi, se situe entre 80 % et 100 % (ce qui signifie que, sur le papier, l'essentiel de l'augmentation de ses revenus lorsqu'il retrouve du travail est contrebalancé par la diminution de ses allocations diverses et l'augmentation de ses impôts). L'appel au bon sens est évident : comment ne pas penser que les chômeurs sont désincités à reprendre un emploi, quand on calcule avec eux le peu de gains financiers qu'ils pourraient en tirer ?

Tout le problème est que cet appel au bon sens est asymétrique. La véritable curiosité consisterait en effet à se demander comment il se fait qu'en France, par exemple, 25 % des salariés (insistons : un quart de la population salariée !) aient "fait le choix" de travailler pour un revenu mensuel moyen (ou ramené à une base mensuelle) inférieur à 1,14 fois le smic<sup>11</sup>... alors qu'ils n'auraient pratiquement rien à perdre à se mettre en roue libre pour toucher le jackpot de l'assistance ?

Si la théorie du *workfare* opérait vraiment, il y aurait actuellement, en France, non pas 2 millions de chômeurs officiels, mais 7 millions de chômeurs volontaires ! Au lieu de bénir le ciel que cette théorie ne fonctionne pas, l'OCDE peaufine sa stratégie pour mieux faire passer ses priorités. Car l'important, c'est la doctrine.

<sup>11</sup> Insee, Les salaires en France, Paris, 2005.

## Bons élèves espagnols et portugais

Comment, se demande alors l'organisation, faire accepter des réformes du marché du travail qui seraient dans l'intérêt des salariés et des chômeurs, mais dont ils ne veulent pas ? Les recommandations aux gouvernements des peuples tumultueux sont soulignées en gras et en italique dans le rapport : il faut procéder à des "réformes partielles : réformer à la marge pour mettre en œuvre des changements de politique ultérieurs plus profonds". L'offensive doit donc passer par les ailes, et saper les contreforts les plus fragiles du salariat, en réservant pour un second assaut le "noyau dur" :

*"Pour éviter les conflits avec les principaux groupes d'intérêt, les gouvernements peuvent, dans un premier temps, introduire des réformes à la marge du "noyau dur" du marché du travail, sans véritablement toucher aux structures institutionnelles dont bénéficient les travailleurs en place. Cela tend à renforcer la dualité du marché du travail, ce qui peut ensuite permettre de gagner progressivement le soutien de l'opinion publique à des réformes plus fondamentales des institutions et politiques du marché du travail."*

Et l'organisation de donner en exemple l'Espagne et le Portugal, où cette stratégie s'est déployée avec succès. Au Portugal, en particulier, on a pris soin de libéraliser l'intérim et les *contrats à durée déterminée (CDD)* avant d'élargir les motifs de licenciement admissibles pour les *contrats à durée indéterminée (CDI)* et d'abolir l'autorisation préalable pour les licenciements collectifs.

Cette bataille menée en bon ordre, conclut l'OCDE,

*"a probablement placé les travailleurs titulaires d'un contrat permanent dans une position de faiblesse pour s'opposer aux réformes dans la mesure où travailleurs temporaires et chômeurs étaient relativement nombreux"*.

Dans cette stratégie d'approche par les flancs, visant à percer le front par les lignes de moindre résistance, on comprend rapidement que le plus efficace consiste à s'attaquer en premier lieu aux chômeurs eux-mêmes.

Le rationnel est l'ami du bien :

*"Les réformes structurelles, qui commencent par générer des coûts avant de produire des avantages, peuvent se heurter à une opposition politique moindre si le poids du changement politique est supporté dans un premier temps par les chômeurs. En effet, ces derniers sont moins susceptibles que les employeurs ou les salariés en place de constituer une majorité politique capable de bloquer la réforme, dans la mesure où ils sont moins nombreux et souvent moins organisés."*

Les travaux de l'OCDE coûtent très cher aux contribuables, mais ils sont francs.

La validité de la doctrine du *workfare* s'étend cependant au-delà des visées stratégiques qu'elle contribue à armer idéologiquement. Une théorie du chômage qui postule le caractère volontaire de celui-ci, et qui fait virtuellement de chaque chômeur un "faux chômeur", a certainement un caractère fonctionnel, lorsque l'impuissance des pouvoirs publics abandonne chacun à ses propres frayeurs. En ces temps d'insécurité économique et sociale grandissante, et d'institutionnalisation de la

précarité, la frayeur qu'inspire la perspective de la chute, du déclassement, et finalement de la pauvreté, trouve en partie sa conjuration dans l'institution imaginaire d'une altérité radicale et fautive des déchus <sup>12</sup>. Si en effet le malheur avait la délicatesse de sélectionner ses proies au stigmaté d'une faute morale avérée (la paresse ou l'indolence signalant ici le bon client), la plupart d'entre nous pourraient se sentir largement protégés. Ce qui serait bien utile quand on sait, comme le rappelle Emmanuel Pierru, qu'"un travailleur sur deux est passé par le chômage !".

Une litanie de "petites phrases" et autres remontrances sentencieuses de nos hommes politiques à l'adresse des chômeurs a accrédité la thèse du chômage volontaire. Faut-il s'appesantir sur le rôle parfois trouble des médias dans l'orchestration d'un brouhaha redoutable visant à confondre les maraudeurs occasionnels du système d'assurance-chômage (cela existe forcément !), les fraudeurs patentés (comment éviter cela ?) et le grand banditisme (certes inquiétant). Cela vaut peut-être la peine de s'y arrêter, d'autant que l'opinion publique s'y laisse, semble-t-il, parfois prendre.

► lire "Une enquête dérangeante, enfin !"

Mais on s'étonnera toujours que les quelques fraudes et autres rapines attirent davantage l'attention que les énormes économies réalisées par le système d'assurance-chômage lorsqu'il n'indemnise que 60 % des chômeurs <sup>13</sup>. Par ailleurs, en supposant même que 10 % des dépenses de l'assurance-chômage soient liées à des prestations indues (personne n'a jamais "sorti" une estimation si extravagante), on atteindrait avec difficulté une perte pour les caisses d'assurance-chômage de 3 milliards d'euros par an... soit une somme très éloignée du montant de la fraude fiscale, estimée à 50 milliards d'euros par an pour la France <sup>14</sup>. Curieusement, quand on vole l'Etat, il semble que cela soit moins grave. Il faut dire que les voleurs ne sont sans doute pas les mêmes.

Lorsque la mort de Keynes fut décrétée par l'académie, vers la fin des années 1970, et que l'ambition d'édifier un *welfare state* fut conviée à lui faire cortège jusque dedans sa tombe, la vision du monde qui s'y substitua fut baptisée *workfare*. L'idée revint en force que, pour secourir les pauvres, mieux valait ne pas les aider. Le *welfare state* fut en effet jugé coupable d'avoir tissé un réseau d'institutions trop protectrices pour le salariat, les chômeurs et les pauvres. Cela suffisait presque à expliquer tous les maux dont souffraient les économies occidentales à la fin des "trente glorieuses" <sup>15</sup>. Les gens de peu en ayant pris trop à leur aise, aidés en cela par une longue période de plein-emploi, ils avaient fini par amener le capitalisme au bord du gouffre. Leur pouvoir de négociation avait déformé à leur avantage le partage de la valeur ajoutée. La rentabilité du capital chutait en conséquence. La productivité déclinait elle aussi du fait des entraves mises au besoin de flexibilité, à la modernisation de l'appareil industriel, à la restructuration des grandes multinationales.

L'inflation elle-même fut perçue comme le résultat des politiques monétaires keynésiennes "laxistes" qui servaient à cacher sous le boisseau la réalité d'un chômage structurel sous-jacent en entretenant le plein-emploi à coups d'illusions monétaires. Lorsqu'on s'attaqua enfin à la source du mal (les politiques keynésiennes inflationnistes), la réalité du chômage structurel apparut au grand jour, et ses causes théoriques furent validées *ex post* comme par une sorte de preuve par le pudding (la preuve

---

<sup>12</sup> Parlant des réactions de ses contemporains face à la menace du chômage ou du RMI, une personne allocataire du RMI explique : "Ça leur fait trop peur de se mettre à cette place-là, ça fait une crispation dans la tête. Ça fait une peur tellement intense qu'il faut pas y croire." Cité dans Emmanuel Pierru, *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Editions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2005, p. 121.

<sup>13</sup> Chiffres des Assedic, juillet 2006 (<http://info.assedic.fr/unistatis>).

<sup>14</sup> Estimation du Syndicat national unifié des impôts ([www.snui.fr](http://www.snui.fr)).

<sup>15</sup> Lire à ce sujet John Kenneth Galbraith, *Voyage dans le temps économique*, Seuil, Paris, 1995, et aussi Keith Dixon, *Les Evangélistes du marché*, Raisons d'agir, Paris, 1998.

que le pudding existe, c'est qu'on le mange). Il ne servirait donc plus à rien de stimuler la demande tant que les ressources productives, et en particulier les travailleurs, refusent de se vendre au prix du marché.

L'essentiel de nos maux venait de problèmes d'offre. Et d'offre de travail au premier plan. L'ennemi devint alors l'ensemble des institutions protectrices du salariat (droit du travail, sécurité sociale, assurance-chômage, aide sociale, etc.), lesquelles, en délivrant les travailleurs de l'insécurité économique, leur permettaient de se vendre trop chèrement, déprimant la demande de travail des entreprises, et créant par là même le chômage. Vingt-cinq ans après, nous en sommes toujours là.

## Quand Mao inspire les libéraux

Dans *La ferme des animaux*, le célèbre roman de George Orwell, chaque fois qu'un malheur s'abat sur la communauté animale – laquelle a mené sa révolution prolétarienne en chassant les propriétaires de la ferme –, on entend le vieux cheval de trait, Malabar, pousser son cri rédempteur :

*"Je vais travailler plus dur !"*

Ainsi, le moulin de la ferme, plusieurs fois détruit, est aussitôt reconstruit grâce à un déploiement d'ardeur contre l'adversité. Malabar à la besogne !

Mais l'économie capitaliste n'est pas la ferme des animaux, ni une économie agricole renvoyant même vaguement à la conquête de l'Ouest. Il ne suffit pas de prendre sa pelle et sa pioche, de se barder de tout le courage obtus d'un Malabar ou de la fierté d'un pionnier irlandais, pour s'en aller siffler ainsi au seuil des grands chantiers ou des belles usines, afin que l'emploi surgisse en quantité. La formule de Mao – *"une bouche, deux bras"* –, dont on s'étonne qu'elle constitue le pilier de la conception orthodoxe de l'emploi, s'applique lorsqu'il existe de vastes étendues de terre sans droits de propriété antérieurs<sup>16</sup> et qui ne demandent qu'à être fertilisées par le labeur des hommes.

Toutefois cette formule n'est d'aucune utilité pour comprendre une société capitaliste. De même que ce n'est pas le fait d'étudier qui crée des emplois qualifiés, de même que ce n'est pas le fait de partir à la cueillette des champignons qui fait pousser les champignons, de même que ce n'est pas le fait de vouloir tomber amoureux qui multiplie les jolies filles ou les beaux garçons (quoique...), ce n'est pas le fait de chercher un emploi qui crée l'emploi !

*"Fichons la paix aux chômeurs !"*, telle devrait être la seule maxime respectable lorsque le niveau de la demande effective et l'appétit d'accumulation des entrepreneurs sont inadaptés aux espoirs de l'ensemble de la population de trouver un travail.

La bonne foi pourrait même conduire à admettre, lorsque l'emploi fait défaut, et face à l'amoralisme des prélats de la corvée, que la rationalité économique la mieux pensée commande de proclamer l'institution du chômage volontaire.

En effet, lorsque la pénurie s'installe, mieux vaut frustrer ceux qui ont le moins besoin du *"bien"* tant désiré. Nous avons remis les clefs de la maison depuis deux siècles à l'économie d'entreprise privée, pour le meilleur et pour le pire.

Quand survient le pire (le *"meilleur"* s'est parfois produit lorsque le monde capitaliste développé était keynéso-fordien), la raison *"libérale"* au sens vrai du terme commanderait d'adoucir au maximum la

<sup>16</sup> En laissant, comme toujours, les Indiens de côté.



peine de la collectivité, de laisser les individus "choisir" qui doit être au chômage et qui doit occuper un emploi. Ce n'est pas tout à fait l'orientation qui se dessine...

Depuis longtemps, les peuples savent que c'est avec le produit de leurs impôts qu'on les envoie faire la guerre. La nouveauté radicale est qu'en finançant l'OCDE ils lèvent des armées contre eux-mêmes.

Laurent Cordonnier

Economiste,  
auteur de *L'Économie des Toambapiks* et de *Pas de pitié pour les gueux*,  
Raisons d'agir, Paris,  
respectivement 2010 et 2000.